

PAROLE DE LOUP/ PAROLE DE PATOU 2024

PROGRAMMES D'INFORMATION ET
DE COMMUNICATION SUR LE LOUP ET LES CHIENS DE PROTECTION



Si vous souhaitez vous aussi agir pour la sauvegarde du loup et
l'amélioration de la cohabitation avec les activités humaines,
rejoignez-nous dès à présent !

ASSOCIATION FERUS

ADRESSE : 15 BUREAUX DE FOURCHON
RUE CHARLIE CHAPLIN
13200 ARLES

SITE INTERNET : WWW.FERUS.FR

TELEPHONE : 04 90 93 50 29

MAIL : ANIMATION@FERUS.ORG



SOMMAIRE

PAGE 1 : À PROPOS DE L'ASSOCIATION FERUS

PAGE 2 : PRÉSENTATION DES PROGRAMMES

PAGE 3 : RÔLE DES BÉNÉVOLES

PAGE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

PAGE 5 ET 6 : ZONES D'ACTION ET DATES

PAGES 7 ET 8 : LOGISTIQUE

PAGE 9 : INSCRIPTION

PAGE 10 : ÉCO-BÉNÉVOLAT \neq VACANCES

PAGE 11 : LES INDISPENSABLES



À PROPOS DE L'ASSOCIATION FERUS



FERUS (Ours-Loup-Lynx Conservation) est la première association française par le nombre de ses adhérents à regrouper de façon spécifique les défenseurs des grands carnivores présents dans notre pays. L'association a notamment pour buts de favoriser la réussite du retour du loup, de l'ours et du lynx en France et l'amélioration de leur coexistence avec les activités humaines, notamment l'élevage.

L'association, née en 2003, de la fusion de deux autres associations, le Groupe Loup France né en 1993 (conservation du loup en France) et d'Artus né en 1989 (conservation de l'ours dans les Pyrénées), FERUS a poursuivi une politique de concertation et de dialogue avec le monde de l'élevage. Depuis 1999, le programme d'éco-bénévolat Pastoraloup s'inscrit dans cette démarche et concrétise sur le terrain cette volonté de rapprochement pour faciliter la coexistence entre l'homme et ses activités et les grands prédateurs.

Depuis, FERUS a développé de nombreux autres programmes, comme le programme Parole d'Ours dans les Pyrénées (2008), Parole de Loup dans les Alpes et alentours (2015), Parole de Lynx dans le Jura, les Vosges et alentours (2021), Parole de Patou (2021), programmes d'information et de sensibilisation du grand public.

Api'ours (2015), programme de plantation d'arbres fruitiers pour l'ours et la biodiversité dans les Pyrénées complète les programmes d'action de l'association.

FERUS agit aussi auprès des élus et du gouvernement, sensibilise les médias et le public en organisant conférences, animations pédagogiques ou manifestations et intente des actions en justice contre des textes et des comportements illégaux pouvant nuire à la conservation de ces grands carnivores.

PAROLE DE LOUP/ PAROLE DE PATOU

Basé sur l'échange, l'écoute et la sensibilisation, PAROLE DE LOUP, est mis en place depuis 2015 par FERUS. Il s'agit d'un programme d'éco-bénévolat qui a pour objectif d'apporter aux habitants des territoires concernés mais aussi aux gens de passage, une information de qualité sur le loup et sur sa possible cohabitation avec l'Homme et ses activités. Il a pour but de favoriser l'acceptation de l'espèce.

Consciente des difficultés que peut engendrer la présence et le développement de la mise en place de chiens de protection, FERUS lance PAROLE DE PATOU en 2021. Au travers de conférences et de journées d'action au départ des sentiers de randonnées, le programme vise à sensibiliser le grand public à la présence des chiens de protection et aux bons comportements à adopter en cas de rencontre. Un bon moyen de favoriser la cohabitation entre ces chiens et les activités humaines afin de limiter les pressions que cela peut parfois entraîner sur les éleveurs et bergers.

CONTEXTE

Le loup gris, animal présent partout en France jusqu'à la fin du 18ème siècle, a été éradiqué du pays en 1937 à la suite de la réduction de son habitat et surtout de la chasse intensive dont il a été victime.

L'espèce a fait son grand retour en France en 1992, depuis l'Italie d'où elle n'avait jamais complètement disparu. Régulièrement, les tensions sont ravivées entre éleveurs, habitants, chasseurs, pouvoirs publics, défenseurs du loup et médias locaux.

Pour tenter de limiter ces conflits et répondre à l'inquiétude grandissante de la proximité du loup, FERUS estime nécessaire de délivrer à la population locale et aux gens de passage, une information éclairée et approfondie sur l'animal, de dialoguer sur le choix de protection du loup en France et sur la possible cohabitation avec les activités humaines. Pour ce même objectif, l'association juge important de sensibiliser sur la présence des chiens de protection et de rappeler les bons comportements à adopter à leur rencontre.

Depuis la fin du siècle passé, le loup est une espèce protégée au niveau national et au niveau européen (Convention de Berne/ Directive Habitats). Sur la liste rouge de l'UICN, il est classé "vulnérable".

Chiens de protection =
garants de la bonne
cohabitation entre
pastoralisme et
présence de grands
prédateurs



RÔLE DES BÉNÉVOLES

Lors de leur mission, les bénévoles Parole de Loup/ Parole de Patou devront :

- Délivrer une information éclairée sur le loup ;
- Cerner et prendre en considération les éventuelles craintes ; y répondre ; une recherche de solutions est menée en fonction de toutes ces remontées du terrain pour une meilleure acceptation du loup, voire une banalisation de sa présence sur le territoire d'action ;
- Impliquer la population locale en faveur du loup.
- Expliquer le rôle des chiens de protection et rappeler les bons comportements à adopter face à eux

Au travers de différentes actions de terrain :

- Diffusion aux passants dans les rues et lors de manifestations festives de plaquettes d'information sur le loup ;
- Réalisation d'un questionnaire et échanges avec les habitants et les gens de passage sur les marchés, manifestations locales ;
- Réalisation d'animations pédagogiques
- Au départ de sentiers de randonnées, diffusion de plaquettes d'information sur les chiens de protection et échanges avec les randonneurs sur les réflexes à avoir en zone pastorale ;
- Diffusion chez les commerçants de plaquettes d'information sur le loup et les chiens de protection ;
- Eventuellement, répondre aux journalistes souhaitant faire un reportage sur Parole de Loup/Parole de Patou
- Tenir à jour la liste des actions menées quotidiennement et rédiger un rapport de mission final (modèle fourni).

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Être âgé d'**au moins 18 ans** au premier jour du programme ;
- Être **adhérent** de l'association ;
- Avoir une **forte motivation** et un réel intérêt pour la protection du loup et sa coexistence avec le monde de l'élevage ;
- Aimer **communiquer et aller au-devant des gens** (habitants et gens de passage) ;
- **Savoir vivre en groupe** (les bénévoles sont logés dans un même appartement, en chambre partagée. Il est donc important d'avoir en tête que vous allez vivre avec d'autres personnes. Vous devez donc être prêt à respecter certaines règles, notamment de savoir-vivre. De plus votre implication dans les tâches de la vie quotidienne comme le ménage et la préparation des repas est nécessaire).
- **Faire preuve d'autonomie** ;
- Être **capable d'écoute et d'ouverture d'esprit** pour évoluer dans un milieu conflictuel où vos opinions ne seront pas toujours partagées, sans imposer son point de vue.
- Être en **bonne forme physique** : les journées peuvent être longues et fatigantes, avec parfois de nombreux kilomètres parcourus en voiture, souvent debout sous la chaleur pendant plusieurs heures sur les marchés ou amenés à marcher en portant du poids (distribution de brochures dans les commerces)

Avant la validation des inscriptions, les candidats auront un **échange téléphonique** avec l'encadrant du programme. Cet entretien vise à vérifier que vous avez bien cerné le déroulement du programme et ce qu'il vous sera demandé sur le terrain.



ZONES D'ACTION ET DATES

TERRITOIRE D'ACTION

Chaque année, le territoire d'action de Parole de Loup évolue.

En 2024, nous serons principalement présents sur les départements suivants :

- La Lozère (48)
- le Vaucluse (84)
- les Alpes de Haute-Provence (04)
- les Hautes-Alpes (05)
- la Drôme (26)
- l'Isère (38)

Cette année, une équipe restreinte sera également présente en avant saison, en Ardèche (07), dans les Bouches-du-Rhône (13) et dans le Var (83) pour distribuer des plaquettes d'informations chez les commerçants.

REMARQUE :

Les programmes Parole de Loup et Parole de Patou se dérouleront conjointement, les journées d'action Parole de Loup et Parole de Patou se déroulant en alternance. Ainsi, lors de leur mission, les bénévoles seront amenés à participer à Parole de Loup ET Parole de Patou.



DATES DU PROGRAMME

Les actions Parole de Loup/Parole de Patou se dérouleront sur une période de 6 semaines, du dimanche 7 juillet au jeudi 15 août 2024.

Les bénévoles s'inscriront en fonction de leur disponibilité, sur les périodes suivantes :

- SESSION 1 : Du dimanche 7 juillet au samedi 13 juillet/ **Lozère (48)**
- SESSION 2 : Du dimanche 14 juillet au samedi 20 juillet/ **Vaucluse (84)**
- SESSION 3 : Du dimanche 21 juillet au samedi 27 juillet/ **Alpes-de-Haute-Provence (04)**
- SESSION 4 : Du dimanche 28 juillet au samedi 3 août/ **Hautes-Alpes (05)**
- SESSION 5 : Du dimanche 4 août au samedi 10 août/ **Drôme (26)**
- SESSION 6 : Du dimanche 11 août au jeudi 15 août/ **Isère (38)**

Une semaine de participation au minimum, trois semaines de participation maximum, du dimanche au samedi (sauf dernière période qui se termine le jeudi).

Les arrivées se feront le dimanche en fin de journée et les départs le samedi en début d'après-midi.

Il est aussi possible de s'inscrire sur des sessions spéciales "Parole de Patou" . Elles auront lieu du 12 au 14 juillet et du 15 au 18 août à Allos (04).

Sur une même période, il ne peut y avoir que 3 bénévoles maximum. L'heure et le lieu de RDV vous seront communiqués lors de la validation de l'inscription.

Une sortie-nature est proposée pour chaque session. La participation n'est pas obligatoire, les bénévoles qui le souhaitent pourront se reposer s'ils préfèrent. Prévoir de bonnes chaussures de marche !

LOGISTIQUE

TRANSPORT

Le bénévole devra s'organiser préalablement avec l'aide de l'association en fonction de la date et du lieu de RDV prévu.

Attention : Merci de ne pas acheter de billets de transport avant que votre participation ne soit validée. Une fois que votre inscription est confirmée, nous vous aiderons à définir le meilleur itinéraire et les horaires conseillés.

Sous réserve de modification, pour les bénévoles venant en transports en commun les lieux de RDV seront (confirmation à l'inscription)

- SESSION 1 : Gare routière de Florac (48) ou gare SNCF de Mende (48)
- SESSION 2 : Arrêt de bus de Sault (84) ou Gare SNCF de Carpentras (84)
- SESSION 3 : Gare routière de Digne-les-Bains (04)
- SESSION 4 : Arrêt de bus de Savines-le-Lac (05) ou gare SNCF d'Embrun (05)
- SESSION 5 : Gare routière de Vercheny (26) ou gare SNCF de Crest (26)
- SESSION 6 : Gare SNCF de Monestier-de-Clermont (38)

Un véhicule sera mis à la disposition de l'encadrant et les frais de déplacements occasionnés par la réalisation du programme seront pris en charge par l'association FERUS.

Les frais de transport du domicile du bénévole au lieu de réalisation du programme restent entièrement à la charge du bénévole.

Remarque : nous serons parfois basés dans des lieux assez isolés avec peu de transports en commun. Si vous venez avec votre propre véhicule pour vos déplacements personnels, pensez au covoiturage pour réduire votre bilan carbone et vos frais ! L'adresse du gîte vous sera communiquée directement.



NOURRITURE ET HERBERGEMENT

Pendant leur temps de mission, les bénévoles sont logés par FERUS. Les bénévoles devront partager ces espaces et maintenir ce lieu propre et en état.

Chaque bénévole devra disposer de son propre drap, sac de couchage et taie d'oreiller. Les chambres sont bien souvent partagées. Il n'y a pas forcément d'accès wifi dans tous les logements que nous utiliserons.

Aucune participation financière n'est demandée pour le logement et la nourriture. N'hésitez pas à nous dire si vous êtes végétarien, végétalien, si vous avez des allergies... La préparation des repas se fera entre les bénévoles, il sera demandé à chacun de participer activement aux tâches quotidiennes.

ENCADREMENT ET FORMATION

Un salarié de l'association FERUS sera en charge de l'encadrement de ce programme et de l'accompagnement des bénévoles dans leurs missions.

Avant le début de la mission, des documents et/ ou vidéos seront envoyés aux bénévoles afin qu'ils puissent s'informer sur la thématique loup et chien de protection. Il est fortement recommandé de s'informer sur le dossier "loup", notamment au travers du site web de l'association (www.ferus.fr) et de suivre les cours en ligne proposés gratuitement sur le MOOC large carnivores, co-créé par FERUS (www.mooc-large-carnivores.org).

Cette année, une visioconférence d'information sera également proposée en amont de la participation. Elle permettra un temps d'échange sur le déroulé de la mission, d'évoquer la thématique "chiens de protection" et de faire un point sur la situation passée et actuelle du loup en France avec Denis Doublet, coordinateur loup de l'association.

Enfin, à chaque arrivée, un "briefing" sera organisé pour préparer les nouveaux venus aux diverses situations qu'ils seront amenés à rencontrer et pour répondre à leurs questions.

INSCRIPTION

Les candidats doivent envoyer les documents suivants par mail à :
animation@ferus.org :

- La fiche d'inscription (téléchargeable sur le site de FERUS rubrique Parole de Loup) remplie
- Une lettre de motivation et un CV ;
- Une attestation en responsabilité civile (assurance individuelle) : vérifiez les dates pour que cela couvre bien votre période de bénévolat !
- Le règlement de l'adhésion pour l'année 2024 doit être fait en ligne via notre site internet : <http://www.ferus.fr/soutenez-nos-actions/adhesions>
- Il suffira alors de nous transmettre le courriel de confirmation d'adhésion avec votre dossier d'inscription. Si vous êtes déjà adhérent 2024, merci de le mentionner sur la fiche d'inscription. L'adhésion est obligatoire pour une question d'assurance.
- Attention, nous ne pouvons rembourser les adhésions. Vous pouvez donc attendre que nous validions votre inscription à Parole de Loup avant de prendre votre adhésion.

Les inscriptions ne seront définitivement validées qu'à partir du moment où le dossier est complet !

A leur arrivée, les bénévoles devront signer une convention avec l'association. Une clause de rupture de contrat pour non-respect de la convention permet d'éviter des différends trop importants.

Lors de la mission, les éco-bénévoles sont assurés par FERUS du fait de leur adhésion à l'association, en tant que bénévole associatif. Les dommages qu'ils pourraient occasionner de leur propre fait relèvent de leur assurance en responsabilité civile.

ÉCO-BÉNÉVOLAT ≠ VACANCES

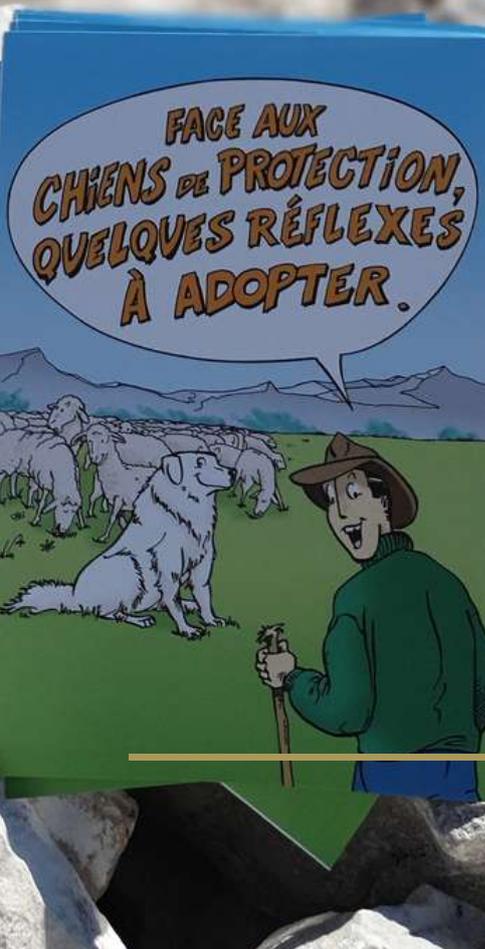
L'éco-bénévolat est une action militante en faveur de l'environnement, c'est un engagement libre aux côtés d'une association dans le but d'apporter une aide physique dans une action de communication, d'information, de valorisation ou de conservation du patrimoine naturel et humain. Cela suppose un désir réel d'œuvrer pour la cause défendue, du sens pratique et une grande faculté d'adaptation.

Les bénévoles qui participent à ce programme évoluent dans un milieu où la question du loup peut être sujette à de fortes oppositions. Il leur est donc demandé une grande ouverture d'esprit, une connaissance du dossier loup et un désir de dialoguer afin de comprendre, les différents points de vue et les éventuels blocages des habitants et des touristes par rapport à la présence de l'animal et de livrer une information juste sur ce dernier.

Il est également nécessaire que les bénévoles s'engagent : à adhérer à la finalité et à l'éthique de FERUS - à respecter le temps d'action, l'organisation, le règlement intérieur, les objectifs prévus, ainsi que leurs engagements auprès de l'association.

Les bénévoles doivent aussi aimer travailler et vivre en groupe, avec les autres bénévoles et les encadrants, que cela soit pendant la mission ou pendant la vie au gîte, afin de rendre la mission la plus agréable possible pour tous.

Une fois inscrit, merci de respecter votre engagement. Il nous est difficile de remplacer un bénévole à la dernière minute !



LES INDISPENSABLES

N'oubliez pas d'apporter avec vous :

- Un sac à dos pour la journée,
- Un tupperware pour le pique-nique du midi
- Une casquette ou un chapeau,
- De la crème solaire,
- Une gourde (pouvoir emporter au moins 1,5L pour les journées randonnées),
- Impératif : Un duvet ou housse de couette + draps + taie d'oreiller,
- Des chaussures de randonnées (pour grand dénivelé, qui tiennent bien les chevilles)
- Un vêtement de pluie,
- Prévoir des vêtements pour tout temps et toutes températures (car en montagne le temps change vite),
- un maillot de bain au cas où,
- Votre propre matériel de prise de note (stylo, bloc)
- Beaucoup de motivation et de bonne humeur ;)

Contact PAROLE DE LOUP – FERUS :

TRISTAN BAY - FERUS
04 90 93 50 29
animation@ferus.org